

[EN RÉSONANCE...]

ACTUALITÉS

Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Les dispositions de ce projet de loi ont été adoptées par l'Assemblée nationale en première lecture le 16 mai 2018 : l'allongement à 30 ans des délais de prescription pour les viols commis sur mineurs (article 1), la condamnation des « raids » numériques (article 3), du harcèlement sexiste dans l'espace public (article 4), la répression des infractions sexuelles sur les mineurs (article 2 qui propose une nouvelle définition du viol et a fait l'objet de nombreux débats).

Le texte fera l'objet d'une première lecture au Sénat en séance publique les 4 et 5 juillet.
<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl17-487.html#timeline-4>

Les récents travaux de la Délégation aux droits des femmes au Sénat en matière de violences faites aux femmes

- ◆ Les 2 rapports d'information sur le projet de loi « lutte contre les violences sexuelles et sexistes » :
 - Mmes Annick BILLON, Laurence COHEN, Françoise LABORDE, Noëlle RAUSCENT, Laure DARCOS et Laurence ROSSIGNOL <http://www.senat.fr/rap/r17-574/r17-5741.pdf>
 - Mme Marie MERCIER <http://www.senat.fr/rap/l17-589/l17-5891.pdf>
- ◆ Le rapport d'information sur les violences faites aux femmes, de Mmes Laurence COHEN, Nicole DURANTON, Françoise LABORDE, Noëlle RAUSCENT, Laurence ROSSIGNOL et M. Loïc HERVÉ. 36 recommandations destinées à approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes, renforcer leur prévention par l'organisation de séances d'éducation à la sexualité, améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, garantir une répression pénale efficace et rigoureuse de ces violences, mieux protéger les plus jeunes victimes, poursuivre le combat contre les violences intrafamiliales, renforcer la lutte contre le harcèlement sexuel au travail.
<http://www.senat.fr/rap/r17-564/r17-5641.pdf>
- ◆ Le rapport d'information « Les mutilations sexuelles féminines : une menace toujours présente, une mobilisation à renforcer », de Mmes Maryvonne BLONDIN et Marta de CIDRAC. 15 propositions visant à protéger les mineures contre l'excision, soutenir les associations engagées dans cette lutte et former tous les professionnels au repérage, à l'orientation et à l'accompagnement des victimes. <https://www.senat.fr/rap/r17-479/r17-4791.pdf>

La prise en charge globale du psycho traumatisme

Les violences ont de graves conséquences sur la santé psychique et physique des victimes. Leur prise en charge précoce est un enjeu majeur de santé publique. Il existe actuellement peu de consultations spécialisées en psychotraumatologie.

Dans son discours lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre dernier, Emmanuel MACRON avait annoncé la création de 10 sites pilotes spécialisés dans la prise en charge globale du psychotraumatisme pour tout type de victime. L'instruction du 19 juin 2018 du ministère des solidarités et de la santé présente l'appel à projet national lancé dans ce cadre. Le cahier des charges et le dossier de candidature sont téléchargeables sur http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/06/cir_43648.pdf

Les violences faites aux femmes : un enjeu inscrit dans le livre bleu de l'Outre-mer

La Ministre Annick Girardin a remis le 28 juin à Emmanuel Macron le « Livre bleu Outre-mer », qui constitue la synthèse des travaux réalisés au cours des Assises des Outre-mer et sera la feuille de route du quinquennat pour les Outre-mer. La lutte contre les violences faites aux femmes fera l'objet d'une at-

n°3

Juin 2018

Lettre de liaison
de l'observatoire
réunionnais des
violences faites
aux femmes

ORVIF

1, rue Amiral Lacaze
97400 St-Denis
tél 0262 40 78 43

orviff

@reunion.pref.gouv.fr

FORMATION DES ACTEURS

La formation des acteurs - associations et professionnels - est indispensable pour comprendre le phénomène des violences conjugales subies par les femmes, améliorer le repérage des victimes, connaître les dispositifs de protection et de prise en charge. L'ORVIF déploie ce volet cette année par la mise en place de rencontres d'information et de sensibilisation. Ont ainsi été organisées au cours du premier semestre :

- ◆ une matinée de sensibilisation sur les dispositifs d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales en direction des associations d'aide aux victimes et des institutions (police/gendarmerie, CCAS, antennes de justice et du droit, acteurs de la santé ...)
- ◆ des journées de sensibilisation sur la lutte contre les violences conjugales à destination des travailleurs sociaux du Conseil départemental et de la CAF, des médiateurs sociaux agissant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

AGENDA

13 juillet	«Violences envers les femmes - Le harcèlement sexuel et sexiste au travail et dans l'espace public », matinée de sensibilisation organisée par l'ORVIF, la DRDFE et le Défenseur des Droits délégué
30 août	Réunion du réseau d'acteurs associatifs de prise en charge des femmes victimes de violences, organisée par l'ORVIF
27 septembre	Comité de pilotage départemental « Violences faites aux femmes »
25 octobre	Matinée de sensibilisation sur le dispositif « Ordonnance de protection », organisée par l'ORVIF

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés 2017 des violences conjugales à La Réunion

- DÉCÈS : 5 femmes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire
 - DÉPÔTS DE PLAINTE : 2 042 (soit 5 plaintes par jour en moyenne)
 - ACCUEIL EN COMMISSARIATS ET GENDARMERIES : 2 003 personnes accueillies par les 4 assistantes sociales qui y travaillent (1 par arrondissement)
 - ACCUEIL DANS LES LIEUX D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION : + d'un millier de femmes accueillies
 - ACCUEILS DE JOUR : 203 femmes accueillies et suivies par les 2 structures existantes (Nord et Sud)
 - AFFAIRES ENREGISTRÉES AUPRES DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE : 1 307 affaires à St-Denis et à St-Pierre
 - ORDONNANCES DE PROTECTION : 12 accordées par les juges aux affaires familiales, soit 35 % des demandes
 - AIDE AUX VICTIMES (ARAJUFA) : 472 victimes accompagnées
 - TÉLÉPHONE GRAVE DANGER : 13 femmes attributaires en 2017
- Au total, 31 femmes ont été sauvées de 2015 (mise en place du dispositif) à 2017.
- HÉBERGEMENTS D'URGENCE : 352 femmes hébergées dans les CHAU et SAUT
 - CAPACITÉ DES CHAU : 143 places dans les 4 centres d'hébergement et d'accueil d'urgence accueillant en priorité les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales avec ou sans enfant
 - CAPACITÉ DES SAUT : 22 places dans les 3 structures d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaire dédiées aux femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales avec ou sans enfant



Les affiches et dépliants de la campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes sont à votre disposition en téléchargement sur www.orviff.re

